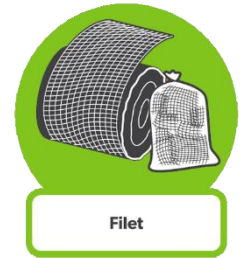


## Fonctionnement et consignes pour le recyclage des plastiques agricoles au Témiscouata

Pour un recyclage efficace, il est très important de respecter les étapes de tri car seuls les plastiques bien secoués, triés et séparés par catégories sont acceptés.



Voici les plastiques agricoles concernés par le recyclage

- Emballages de balles rondes ou carrées
- Emballages en tube (boudin)
- Toiles de plastique (silo fosse)
- Toiles pour ensilage
- Ficelles - Cordes
- Filets\*
- Petits sacs de semences, pesticides et fertilisants
- Gros sacs de vrac de semences, pesticides et fertilisants

### Une procédure facile en quelques étapes

1. Contactez la RIDT au (418) 853-2220 poste 2 pour vous inscrire
2. Recevez gratuitement les sacs AgriRÉCUP et les affiches de tri
3. Triez chaque type de plastique selon les consignes pour ne pas mélanger certaines matières dans les sacs.
4. Enlevez le maximum de débris en secouant les plastiques.
5. Placez chaque type de plastique dans un sac AgriRÉCUP
6. Refermez solidement le sac pour qu'il ne s'ouvre pas
7. Inscrivez le nom de la ferme sur le sac
8. Apportez les sacs au point de dépôt.

### 5 points de dépôt des plastiques agricoles au Témiscouata

- |                      |   |                     |
|----------------------|---|---------------------|
| - Écocentre Dégelis  | 297, route 295 à Dégelis  | (418) 853-2172      |
| - Écocentre Squatec  | 90, route 295 nord à Saint-Michel-du-Squatec                          | (418) 855-5484      |
| - Ferme Prés & Monts | 716, rang des Prés-Verts à Pohénégamook (passez par l'entrée du bas)  |                     |
| - Ferme de la Vallée | 188, 4 <sup>e</sup> rang à Témiscouata-sur-le-Lac (Notre-Dame-du-Lac) | (418) 714-3883      |
|                      |   | Pierre-Luc Beaulieu |
| - À venir            | Saint-Louis-du-Ha! Ha!  |                     |

Aucune autre matière n'est acceptée. Tous les plastiques apportés doivent être ensachés, rien en vrac à l'exception des BigBag mis en paquets de 5 ou 6.

*\* pour le moment, les sacs de filets seront accumulés par la RIDT en attendant de trouver un moyen de les recycler ou les valoriser.*

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2023,

- aucun plastique agricole ne sera accepté dans les écocentres de Témiscouata-sur-le-Lac et Pohénégamook
- tous les plastiques agricoles apportés dans les écocentres de Dégelis et Saint-Michel-du-Squatec devront obligatoirement être triés et mis en sacs selon les consignes mentionnées précédemment.  
Dans le cas contraire, des frais d'enfouissement seront applicables.